

Alpes de Haute Provence  
Communauté de Communes  
**Jabron-Lure-Vançon-  
Durance**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 21 Mai 2026**

Membres en exercice : 27  
Titulaires présents : .....25  
Suppléants présents : ...1  
Pouvoirs : ..... 1  
Votants : .....27

**DCC N° 39/2026**

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-un Mai à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de BEVONS, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Date de la convocation : 13 Mai 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGIE, Régis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Antoine POLATOUCHE, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI, Pierre-Yves VADOT.

Absents excusés : Alain MORNET (pouvoir à René AVINENS).

Secrétaire de séance : Frédéric DRAC

### **OBJET : DESIGNATION MEMBRE COMMISSION LOCAL DE L'EAU DE LA DURANCE**

--- Madame la Vice-Présidente indique que le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, SMAVD, s'est engagé depuis de nombreuses années dans l'animation d'une démarche de concertation des acteurs du bassin versant de la Durance autour des enjeux de gestion de l'eau.

--- La Commission Locale de l'Eau (CLE) porte le SAGE Durance (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). La CLE réunit 105 membres représentant la diversité des acteurs concernés par la gestion de l'eau sur le bassin de la Durance.

Elle rassemble :

- des élus des collectivités territoriales,
- des représentants de l'État et des établissements publics,
- des représentants des usagers de l'eau, issus notamment du monde agricole, économique, industriel et des représentants d'associations de protection de l'environnement.

--- Les membres de la CLE participent aux travaux du SAGE et des commissions thématiques, en tant que représentants de leurs structures.

--- Le SMAVD, en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), est la structure porteuse et animatrice de la démarche. Il assure l'animation technique et administrative du SAGE, accompagne les travaux de la CLE et met à disposition les moyens nécessaires à l'élaboration des documents du SAGE.

---La CCJLVD est appelée à siéger avec un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau.

--- Mme la Vice-Présidente précise que le vote doit se faire à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant. Il sollicite donc l'avis de l'assemblée sur les modalités du vote.

--- À l'unanimité, le conseil décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

--- Mme la Vice-Présidente demande à l'assemblée si des élus souhaitent se porter candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité (7 abstentions) :

- **DESIGNE** Mme NICOLINO pour représenter la CCJLVD au sein de la Commission Locale de l'Eau de la Durance.

----- Fait et délibéré à BEVONS, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
B. CHADEBEC



Le secrétaire de séance,  
F.DRAC